

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	13
absents	05
Procurations	03

L'an Deux Mil vingt deux

Le 12 Décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **05 décembre 2022**

PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAUULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BINETRUY/MEYER Nadine CHABASSIER David. CONTAMINE David. DELACOTE Aurélie. PERTUIS Martine.

ABSENTS : BELLEIL Thomas. DECLÉ Sébastien. FALLEAU Geneviève. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.

PROCURATIONS: BELLEIL Thomas à FORT Sylvette, DECLÉ Sébastien à CONTAMINE David, FALLEAU Geneviève à PERTUIS Martine,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : RAPPORT 2022 - EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES - CLECT

Considérant la restitution de la compétence Voirie aux communes par délibération du 8 septembre 2015,
Considérant la prestation de fauchage et débroussaillage des voies communales des communes de La Feuillade, Pazayac, Terrasson-Lavilledieu, Condat sur Vézère, Villac, Chatres, Peyrignac, Saint-Rabier, Beauregard de Terrasson, La Cassagne, Ladornac, Les Coteaux Périgourdins,
Considérant la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 10 octobre 2022
VU le rapport évaluant le coût net des charges transférées adopté à l'unanimité par les membres de la CLECT réunis le 10 octobre 2022,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C IV,

Considérant que le rapport doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population et une approbation par les conseils municipaux des communes concernées

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport d'évaluation des charges transférées adopté par la CLECT du 10/10/2022 tel qu'annexé.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 12/12/2022

**LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20221212-2022-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022